

## RESEAU CABUS – TRANSPORTS SCOLAIRES

### Modalités d'inscription et conditions tarifaires

#### 1 – Qui est concerné ?

-La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences gère le transport scolaire des **élèves domiciliés et scolarisés dans la Communauté d'Agglomération**.

-Pour les **élèves domiciliés dans la Communauté d'Agglomération et scolarisés à l'extérieur** et pour les **élèves domiciliés à l'extérieur et scolarisés dans la Communauté d'Agglomération**, leur transport scolaire principal est géré par la Région Grand Est.

Néanmoins, s'ils utilisent une ligne du réseau Cabus avant ou après leur transport principal, ils doivent s'inscrire sur le site des transports scolaires Cabus pour obtenir une carte de bus pour ce transport en correspondance.

-Pourquoi il est important que les élèves des écoles élémentaires et maternelles utilisant les circuits de transport des groupements scolaires soient inscrits ?

Cette inscription leur permet de bénéficier des transports scolaires et de l'assurance de la Communauté d'Agglomération en tant qu'autorité organisatrice des transports scolaires.

#### 2 – Comment s'inscrire ?

Compte tenu des soucis rencontrés sur la facturation des abonnements scolaires en 2024/2025, la Communauté d'Agglomération a décidé de changer

de prestataire. De ce fait, un nouveau portail internet d'inscription aux transports scolaires est mis en place pour l'année 2025/2026 :

[cabus.montransportscolaire.net](http://cabus.montransportscolaire.net).

Le lien vers ce nouveau portail se trouve sur le site internet de la Communauté d'Agglomération – rubrique déplacements ou en actualités.

Le portail d'inscription ayant changé, les familles devront se créer un nouveau compte, puis inscrire chaque enfant en fournissant toutes les informations demandées.

Pour vous accompagner lors de l'inscription, [un tutoriel est disponible](#) sur la page d'accueil du portail [cabus.montransportscolaire.net](http://cabus.montransportscolaire.net).

### 3 – Comment trouver mon arrêt de bus de montée ?

Si vous ne connaissez pas le nom de votre arrêt de bus de montée, vous pouvez consulter la carte interactive disponible sur le site

[cabus.montransportscolaire.net](http://cabus.montransportscolaire.net) – rubrique « scolarité » - encart « point de montée » :

- cliquer sur le lien « afficher les points de montée »

- si vous avez renseigné au préalable l'établissement scolaire et l'adresse du domicile, vous localiserez sur la carte l'arrêt de bus le plus proche de votre domicile (repère rouge)

- puis choisir ce point de montée identifié sur la carte dans la liste déroulante de l'encart « point de montée » (en cas de doute, contacter le service Transports au 03/87/28/48/89).

### 4 – Comment vais-je recevoir les informations du transport scolaire de mon enfant ?

Après instruction et validation du dossier de votre enfant vous serez informés par mail et, en vous connectant à votre compte famille, vous pourrez :

- retrouver les données du transport scolaire

- accéder au paiement en ligne de l'abonnement de transport.

Les plans et fiches horaires du réseau Cabus sont consultables sur le site

[www.agglo-sarreguemines.fr](http://www.agglo-sarreguemines.fr)

### 5 – L'abonnement de transport scolaire

## 5.1 – Délivrance d'une carte de bus sans contact pour les élèves

La Communauté d'Agglomération a équipé le réseau Cabus d'un système billettique qui concerne les scolaires à partir de la rentrée 2025/2026. Une carte de bus sans contact sera donc établie pour les élèves qui devront la valider à chaque montée en la passant devant les valideurs installés dans les véhicules du réseau Cabus.

## 5.2 – Tarifs des abonnements scolaires

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du 26 juin 2025, à partir de la rentrée 2025/2026 les modalités tarifaires des transports scolaires changent pour s'adapter à la nouvelle billettique, aux usages constatés des services par les scolaires et au niveau d'offre accessible aux élèves tout au long de la journée.

-Le pass jeune semestriel libre circulation à 59 €, choisi par la plupart des familles chaque année, devient l'abonnement obligatoire pour les élèves disposant d'une offre de transport en dehors de l'entrée en cours de 8h et la sortie de 17h.

-Le pass scolaire semestriel 1 Aller/Retour à 44 € est un abonnement réservé aux élèves des communes suburbaines ne disposant pas d'une offre de transport en dehors de l'entrée en cours de 8h et la sortie de 17h (il concerne principalement les élèves des collèges de Grosbliederstroff, Puttelange-aux-Lacs et Sarralbe).

-L'abonnement primo scolaire annuel TER à 118 € est destiné aux élèves affectés sur les cars SNCF. Cet abonnement est désormais payable en ligne sur le site des transports scolaires comme les autres abonnements. Dès règlement de la facture, un pass jeune gratuit sera envoyé aux familles en complément de la carte SNCF, afin que leurs enfants bénéficient de la libre circulation sur le réseau Cabus.

-Le pass semestriel gratuit à partir du 3<sup>ème</sup> enfant dont l'abonnement est pris en charge par la famille. L'avis d'imposition du responsable légal devra être déposé en pièce justificative pour vérification du nombre d'enfants à charge.

-Le pass gratuit pour les navettes de correspondance et pour les élèves empruntant les circuits des groupements scolaires (élémentaires et maternelles).

-Le duplicata à 10 € en cas de perte de la carte (hors abonnement primo scolaire géré par la SNCF) ; uniquement disponible au service Transports de la Communauté d'Agglomération et limité à maximum 1 duplicata par semestre. La facture acquittée du pass semestriel ne peut pas remplacer le duplicata en tant que titre de transport.

### 5.3 – Comment acheter l'abonnement de transport scolaire

Pour vous accompagner lors du paiement en ligne de l'abonnement de transport scolaire, [un tutoriel est disponible](#) sur la page d'accueil du portail [cabus.montransportscolaire.net](http://cabus.montransportscolaire.net).

En fonction des nouvelles modalités tarifaires exposées au paragraphe 5.2, un abonnement de transport scolaire sera attribué à votre enfant lors de l'instruction du dossier. S'il est éligible au pass scolaire 1 Aller/Retour et que vous souhaitez néanmoins opter pour le pass jeune libre circulation, vous voudrez bien en informer le service Transports au 03/87/28/48/89 avant de payer la facture, afin que nous puissions modifier le dossier.

Dès que le dossier d'un enfant est validé, un mail sera transmis à la famille l'informant que l'abonnement de transport peut être réglé :

-soit par paiement en ligne sur la plateforme sécurisée PAYZEN en cliquant sur « à régler » dans la colonne « facture » du dossier de l'enfant ; vous pouvez alors choisir de payer l'abonnement de l'année en 1 fois ou en 2 fois, puis cocher la case « j'accepte les conditions générales relatives aux frais de transport scolaire », avant de procéder au paiement

-soit au service Transports de la Communauté d'Agglomération, 99 rue du Maréchal Foch à Sarreguemines.

## **Nouveautés :**

-Sur le nouveau site des transports scolaires la famille doit dorénavant payer l'abonnement de transport séparément pour chaque enfant et non plus en une fois pour l'ensemble des enfants à charge.

-Pour l'abonnement primo scolaire TER, la famille peut désormais payer ce titre en ligne sur le site des transports scolaires.

### **5.4 – Délivrance de l'abonnement de transport scolaire**

-Lorsque l'abonnement a été payé en ligne, la carte sera envoyée au domicile par courrier.

-Lorsque l'abonnement a été payé au guichet du service Transports, la carte ne peut plus être délivrée en même temps, mais au plus tôt le lendemain, du fait des échanges d'informations entre le site des transports scolaires et le système billettique ; si la famille le souhaite, la carte peut aussi être envoyée au domicile par courrier.

## **Nouveauté :**

En attendant de recevoir la carte de bus au domicile, la famille peut télécharger une carte provisoire, valable durant 15 jours à compter du paiement et à présenter au conducteur à chaque montée.

-Pour les abonnements TER, après paiement en ligne sur le site des transports scolaires, une information sera envoyée à la famille par la SNCF lorsque l'abonnement peut être chargé sur la carte à la gare de Sarreguemines.

***RGPD – Données personnelles (voir le document sur la politique de confidentialité)***

*La Communauté d'Agglomération recueille vos données personnelles uniquement pour la gestion des transports scolaires sur son territoire. Les informations collectées ne sont communiquées qu'aux destinataires suivants le cas échéant : établissements scolaires, transporteurs, collectivités locales, plateforme de paiement sécurisée.*

*Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression de vos données ou d'opposition à leur traitement en contactant le service Transports de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, 99 rue du Maréchal Foch – BP 80805 – 57208 Sarreguemines-Cedex – Mail : [cabus-scolaires@agglo-sarreguemines.fr](mailto:cabus-scolaires@agglo-sarreguemines.fr)*